



Date de convocation :

Le 26 mars 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

<b>CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b>	<b>2<sup>ème</sup> séance de l'année</b>
<b><u>Séance du 10 avril 2024</u></b>	

L'an deux-mille-vingt-quatre, le mercredi 10 avril, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence régulièrement convoqué à 10 heures 15 minutes, s'est réuni exclusivement en présentiel au centre culturel de Sonis (Rond-Point IGNACE 97 139 Les Abymes) sous la présidence du président, Monsieur Éric JALTON.

**Etaient présents : 30 conseillers communautaires**

**Président :** M. Eric JALTON

**Vice-présidents :** M. Harry DURIMEL (2<sup>ème</sup> vice-président)- M. Georges BREDENT (5<sup>ème</sup> vice-président)- Mme Eliane GUIOUGOU (6<sup>ème</sup> vice-présidente)- Mme Francesca FAITHFUL (9<sup>ème</sup> vice-présidente)- M. Chazy CIRANY (10<sup>ème</sup> vice-président)- Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (12<sup>ème</sup> vice-présidente)- Mme Marie-Gilberte COMPPER (13<sup>ème</sup> vice-présidente)- M. Teddy FOULE (14<sup>ème</sup> vice-président)

**Autres membres du bureau :** Mme Corinne PETRO- Mme Renée-George NABAJOH-DELOUMEAUX- M. Georges DAUBIN- M. William SURDIN- M. Jean-Luc CELIGNY- Mme Tania GALVANI

**Autres conseillers communautaires :** Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS- M. Fred EUSTACHE- Mme Jaqueline FAVORINUS- Mme Maddly GARGAR- M. Fulbert HENRY- M. Joseph LEE- Mme Marie-Andrée MANDIL- M. Fabert MICHELY- Mme Marie-Camille MOUNIEN- M. Alix NABAJOH- M. Rosan RAUZDUEL- M. Alain SOREZE-EUGENE- Mme Nadège THEOPHILE- Mme Francine DOQUET-ROUSSAS

En cours de séance :

**Autre conseillère communautaire :** Mme Sandra ENJARIC

**Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 8**

**Vice-présidents :** M. Ary CHALUS (1<sup>er</sup> vice-président) à M. Georges DAUBIN  
M. Jacques BANGOU (8<sup>ème</sup> vice-président) à Mme Sandra ENJARIC  
Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO (11<sup>ème</sup> vice-présidente) à M. Joseph LEE

**Autres membres du bureau :** Mme Laisely PARAT-EDOM à Mme Nadège THEOPHILE

Mme Lyliane PIQUION à M. Fred EUSTACHE

**Autres conseillères communautaires :** Mme Johane DAHOMAS à M. Chazy CIRANY

Mme Magaly MARCIN à M. Teddy FOULE

M. Dominique THEOPHILE à Mme Marie-Gilberte COMPPER

**Nombre de conseillers absents excusés : 4**

**Vice-présidents :** Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA (4<sup>ème</sup> vice-présidente)- Mme Murielle JABES (7<sup>ème</sup> vice-présidente)

**Autre conseillères communautaires :** Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS- Mme Nadiyah SURVILLE-PERAFIDE

**Nombre de conseillers absents non excusés : 6**

**Vice-président :** M. Dominique BIRAS (3<sup>ème</sup> vice-président)

**Autre membre du bureau :** M. Pierre THICOT

**Autres conseillers communautaires :** M. Justin DESSOUT- M. Michel MADO- M. Olivier SERVA- M. David DAMPIED

**Nombre conseillers :**

En exercice : 48

Présents : 30

Votants : 38 (dont 8 pouvoirs)

▪ Dont pour : 38

▪ Dont contre : 0

▪ Dont abstention : 0

**Secrétaire de séance :**

M. Georges BREDENT

*Délibération n°2024.04.02/536*

**Modification de la représentation de CAP Excellence au sein du conseil syndical du Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe (SMGEAG) après démission d'un représentant**

**Rapporteur**

M. Eric JALTON

Le président

Acte rendu exécutoire

- après transmission en préfecture

le :

3 0 AVR. 2024

- publication sur le site internet ou notification, le :

3 0 AVR. 2024

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-22 et L.5211-1 ;
- VU le code électoral, en particulier l'article L.273-10 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1<sup>er</sup> janvier 2013 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du conseil communautaire du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU la délibération du conseil communautaire n°2016.11/11/352 du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2020.07.01/02 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du président du conseil de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2021.08.06/188 du conseil communautaire du 20 août 2021 portant avis du conseil communautaire sur le projet de statuts du « Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe » ainsi que désignation des représentants de CAP Excellence au sein du conseil syndical et du bureau et désignation des représentants de l'EPCI au conseil de surveillance ;
- VU la délibération n°2023.06.04/433 du conseil communautaire du 23 juin 2023 prenant acte de l'installation d'un nouveau conseiller communautaire et de la modification de l'ordre du tableau à l'issue de la démission du 10<sup>ème</sup> autre membre du bureau communautaire ;

**Considérant** le rapport du président ;

Après en avoir délibéré ;

**Considérant** la décision, à l'unanimité, du conseil communautaire de voter à main levée ;

Après appel à candidatures ;

**Considérant** les suffrages exprimés ;

### DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ,

**ARTICLE 1-** De modifier, pour la durée du mandat, comme ci-après la liste des élus délégués de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence appelés à siéger au conseil syndical du Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe (SMGEAG) telle que fixée dans l'article 2 de la délibération n°2021.08.06/188 du conseil communautaire du 20 août 2021 :

- M. Justin DESSOUT (conseiller communautaire)
- Mme Maddly GARGAR (conseillère communautaire)
- M. Rosan RAUZDUEL (conseiller communautaire)
- M. Fabert MICHELY (Autre membre du bureau communautaire)

**ARTICLE 2** - De maintenir, pour la durée du mandat, comme suit le délégué de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence appelé à siéger au bureau tel que prévu à l'article 3 de la délibération n°2021.08.06/188 précitée :

- M. Fabert MICHEL Y (Autre membre du bureau communautaire)

**ARTICLE 3** - De maintenir, pour la durée du mandat, tel que ci-après le délégué de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence appelé à siéger à la commission de surveillance comme prévu à l'article 4 de la délibération n°2021.08.06/188 précitée :

- M. Olivier SERVA (conseiller communautaire)

**ARTICLE 4** - De maintenir les dispositions de l'article 1 relatif à l'avis favorable sur les projets de statuts du SMGEAG et d'abroger celles de l'article 2 de la délibération n°2021.08.06/188 précitée.

**ARTICLE 5** - D'autoriser le président à signer tous documents, actes et pièces relatifs à l'exécution de la présente délibération.

**ARTICLE 6** - Le président, le directeur général des services de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le représentant de l'Etat, à Monsieur le maire de la ville des Abymes, à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le président du Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe (SMGEAG), à l'ensemble des conseillers communautaires ainsi qu'à Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

Elle peut faire l'objet dans le délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat, de sa publication ou de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) soit, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de la Guadeloupe (34, chemin des Bougainvilliers- Cité Guillard 97 100 Basse-Terre ou greffe.ta-basse-terre@juradm.fr).

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 30 AVR. 2024

Le président de séance

Le président

Eric JALTON



Le secrétaire de séance

Le 5<sup>ème</sup> vice-président

Georges BREDET

- Délibération transmise à Monsieur le représentant de l'Etat, le 30 AVR. 2024
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Abymes, le 30 AVR. 2024
- Délibération transmise à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, le 30 AVR. 2024
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 30 AVR. 2024
- Délibération transmise à Monsieur le président du SMGEAG, le 30 AVR. 2024
- Délibération transmise à l'ensemble des conseillers communautaires, le 30 AVR. 2024
- Délibération transmise à Monsieur le comptable public, le 30 AVR. 2024

